

## Aide et assistance

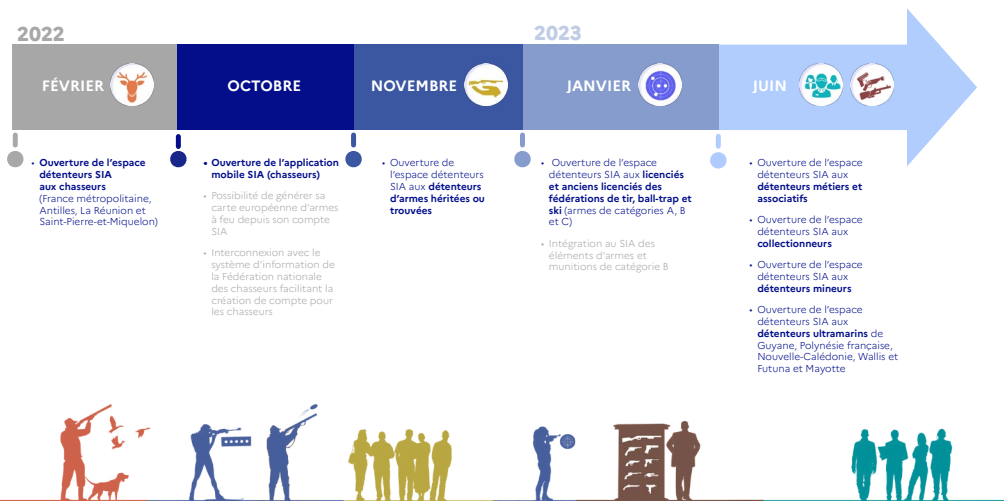
Sur le site internet du SIA, un document d'aide à la création de compte est disponible dès la page d'accueil puis tout au long de la démarche.

La Préfecture d'Angoulême et dans les deux sous-préfectures du département sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches. Le réseau France Services du département est également à votre disposition pour vous accueillir sur rendez-vous ou toute autre structure locale ayant une offre de soutien au numérique (collectivités, associations, etc.).

Retrouvez toutes ces informations sur le site internet de la préfecture : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr)

Les armuriers et la Fédération départementale des chasseurs de la Charente sont également disposés à vous assister dans la création de votre compte.

## Planning de déploiement du SIA



## Espace personnel

Lorsque vous créez votre compte personnel,

le système vous attribue un numéro SIA. Ce numéro SIA vous est personnel et vous suivra tout au long de votre vie de détenteur d'armes.

Véritable numéro d'identification, vous devez le communiquer à l'armurier à chaque vente, achat, réparation, etc.

**N'hésitez pas à vous faire accompagner dans vos démarches !**

[pref-16-sia@charente.gouv.fr](mailto:pref-16-sia@charente.gouv.fr)

# Chasseurs



## CRÉEZ VOTRE COMPTE DÈS AUJOURD'HUI !

### NOUVEAU

#### Systeme d'information sur les armes

Vous êtes chasseur et vous détenez au moins une arme ? Depuis le **8 février 2022**, vous devez **obligatoirement** avoir créé un compte personnel dans le **SIA** pour **acheter ou vendre une arme**.

Renseignez-vous auprès de votre **fédération**, de votre **armurier** ou de votre **préfecture** et créez dès à présent votre compte sur : [sia.detenteurs.interieur.gouv.fr](http://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr)



## Qu'est ce que c'est ? A quoi ça sert ?

Depuis le 8 février 2022, le Système d'Information sur les Armes (SIA) est la nouvelle application de gestion des armes déployée par le ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer.

Le SIA remplacera à terme l'application actuelle Agrippa (registre informatisé des possesseurs d'armes). **Aussi, pour détenir une arme, vous devrez vous créer un compte personnel.**

### **La création d'un compte personnel est désormais obligatoire pour acheter, vendre ou réparer une arme.**

Ce compte personnel vous donne accès à votre râtelier numérique, c'est-à-dire à l'inventaire des armes que vous possédez et **vous permet d'effectuer vos démarches depuis chez vous.**

### **+ La nouvelle application SIA offre de nombreux avantages**

#### **+ Dématérialiser**

Vos démarches administratives pourront être réalisées depuis votre espace personnel : changement d'adresse, achat/vente d'arme, demande d'information auprès de l'administration, etc.

#### **+ Simplifier**

- Délivrance d'une autorisation globale d'armes valable 5 ans (suppression d'une autorisation délivrée aujourd'hui pour chaque arme de catégorie B) ;
- Suppression du récépissé de déclaration ;
- Création de votre carte ; européenne d'armes à feu
- Vérification automatisée de la validité de vos documents.

#### **+ Sécuriser**

- Traçabilité des armes en temps réel ;
- Contrôles automatisés pour s'assurer que chaque détenteur est apte à détenir des armes ;
- Interconnection du SIA, avec les systèmes d'information des fédérations (chasse, tir, ball-trap, ski/biathlon).

## Vous êtes chasseur ? n'attendez pas pour créer votre compte dans le SIA !

**Au 1<sup>er</sup> juillet 2023, il sera trop tard pour conserver vos droits de détenir vos armes.**

La création d'un compte personnel dans le SIA, une démarche simple sur le site : <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

### Créer votre compte en 3 étapes

#### **1 AVANT DE VOUS CONNECTER POUR CRÉER VOTRE COMPTE PERSONNEL SIA**

→ Scanner sur une page les documents nécessaires à l'ouverture du compte :

- Votre pièce d'identité (Carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour, en cours de validité) ;
- Votre permis de chasse ;
- La validation du permis de chasser.

→ Scanner le justificatif de domicile de moins de trois mois

→ Disposer d'une adresse mail personnelle

Elle est obligatoire pour chaque détenteur d'armes. L'administration communiquera avec vous à l'aide de cette adresse.

#### **2 CONNECTION AU SITE INTERNET**

→ <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

- Dans la rubrique « création de compte », importer à chaque étape (la pièce d'identité, le permis de chasser, la validation du permis de chasser préalablement scannés chacune sur une page) ;
- Importer le justificatif de domicile scanné au préalable ;
- Valider la première partie de cette création de compte.

#### **3 FINALISATION DE VOTRE COMPTE PERSONNEL SIA**

→ Consultez votre boîte mail  
Vous recevrez un mail pour finaliser votre démarche (création d'un mot de passe...).

→ Validez **IMPÉRATIVEMENT** la création de votre compte dans les 48h.

